



COMMISSION LOCALE DE L'EAU SAGE GTI

Compte rendu du 04 Décembre 2012

Organisme	NOM - Prénom ou représentant	Présent	Absent	Excusé
<i>Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux</i>				
Conseil Général des Vosges	GAULTIER Jean-Jacques	X		
Conseil Général des Vosges	ROUSSEL Alain			X
Conseil Général des Vosges	GERECKE Luc	X		
Conseil Général des Vosges	SANCHO Gérard	X		
Conseil Général des Vosges	DARS Yannick		X	
Conseil Général des Vosges	MARULIER Gérard			X
Conseil Régional de Lorraine	LALANDRE Jean-Marie	X		
Mairie d'Auzainvillers	MANGIN Jean-Bernard			X
Mairie de Charmes	CLAUDEL Gilbert		X	
Mairie de Contrexéville	LAVERNY Christian	X		
Mairie de Médonville	BENNELECK Marie-Cécile		X	
Mairie de Vittel	CONRAUX Sylvie			X
Mairie de Norroy-sur-Vair	MARCHAL Annette		X	
SI E de la Vraine et du Xaintois	SAUVAGE Guy		X	
SI d'eau potable de la région mirecurtienne	WITTMER Pierre	X		
SI d'eau potable de la région mirecurtienne	CITOYEN Patrick	X		
SI E de Bulgnéville et de la vallée du Vair	THIRIAT Daniel	X		
SI de la région de Thuillières	VADROT Nicolas		X	
SI E des Monts Faucilles	PIERRE Alain	X		
SI E du Haut du Mont	LOMBARD Jean-Noël		X	
EPTB Saône et Doubs	BONNIN Virginie	X		
EPTB Meurthe & Madon	JAMIS Patrice		X	
<i>Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations</i>				
Chambre d'Agriculture des Vosges	SION Bernard		X	
Chambre de Commerce et d'Industrie des Vosges	WARNET Bruno			X
Association des communes forestières	DUBOIS Claude			X
Représentant des Forestiers privés des Vosges	PIOT Hervé	X		
Association OISEAUX-NATURE	HELI TAS Nicolas		X	
Association VOSGES-ECOLOGIE	DI DELOT Daniel	X		
Association de Sauvegarde des Vallées et de Prévention des Pollutions	VILLAUME Christian			X
ADEIC	MULLER Robert	X		
UDAF	COLLINET Jacques	X		
UFC QUE CHOISIR	PILLER Dominique		X	
Fédération départementale pour la pêche et la protection du milieu aquatique	BALAY Michel	X		
Nestlé Waters Supply Est	LAURENT Claude	X		

Société l'Ermitage	LE SQUEREN Jean Charles CHOLLEY François	X		
Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Préfet coordonnateur du bassin Rhin-Meuse	représenté par M. CUMI N			X
Préfecture des Vosges - Chef de la MI SEN	TOCHON Marc			X
DDT	CHEVRI ER Frankie	X		
DDCSPP	ROSENTHAL Frédéric	X		
DREAL	DELOLME Maxime			X
ARS	PI NCHON Sophie	X		
AERM	DUCHENE Pascal	X		
AERMC	FASQUELLE Virginie			X
ONEMA	COLLAS Marc			X
Structure porteuse du SAGE GTI				
Association La Vigie de l'Eau	DUCHEMI N Jean	X		
Association La Vigie de l'Eau	CROVI LLE Jean-Louis	X		
Association La Vigie de l'Eau	GUERQUI N Thomas	X		
Association La Vigie de l'Eau - Animateur du SAGE GTI	BOURNOT Martin	X		
Membre extérieur				
Bureau de Recherches Géologique et Minière	N'GUYEN THE David	X		

Procuration de vote :

Pouvoir de	Donné à
MARULI ER Gérard	GAULTI ER Jean-Jacques

Synthèse des membres présents et absents :

Nombres de membres	Nombre de présents ou représentés	Nombre d'absents non représentés
44	22	22

Le quorum de la Commission Locale de l'Eau n'est atteint qu'à partir de 29 membres présents ou représentés (2/3 du nombre total de membres).

Le quorum n'est pas réuni pour cette séance plénière de la Commission Locale de l'Eau.

Cette séance plénière étant une première restitution des résultats de l'Etat initial - Diagnostic, et non une validation du document constitutif du SAGE, le quorum n'était pas nécessaire.



1. Ouverture de la séance par MM. GAULTIER et DUCHEMIN

M. DUCHEMIN, président de l'association La Vigie de l'Eau, remercie les membres de la CLE présents à cette séance plénière et souhaite la bienvenue aux nouveaux membres ne connaissant pas les locaux de la Vigie de l'Eau.

M. GAULTIER introduit cette cinquième Commission Locale de l'Eau et remercie également les membres présents.

Il remercie aussi l'association La Vigie de l'Eau, anciennement Les Eaux et Les Hommes, d'accueillir cette séance plénière dans ses locaux. M. GAULTIER précise que l'association a changé de nom afin d'assurer une meilleure lisibilité entre ses missions et l'espace pédagogique qu'elle anime. Ce changement de nom est officiel depuis le 27 août dernier.

Il est ensuite rappelé que l'espacement entre les deux dernières séances de la CLE était volontaire afin de permettre la mise en place des études et l'avancement de l'élaboration de l'Etat des lieux.

M. Le Président précise ensuite que les objectifs principaux de cette Commission Locale de l'Eau sont de présenter les avancées effectuées pour l'élaboration des documents constitutifs de l'Etat des lieux, et d'informer les membres de la CLE sur les lignes directrices engagées pour les étapes suivantes.

Ainsi, M. GAULTIER propose l'ordre du jour suivant aux membres de la CLE :

- Modification de la composition de la CLE,
- Présentation des avis formulés par le Bureau de la CLE,
- Mise en ligne du site internet du SAGE GTI,
- Résultats et état d'avancement des études du SAGE GTI,
- Etat d'avancement de la révision du modèle régional de la nappe des GTI,
- Présentation des étapes « Tendances évolutives » et « Scénarios d'action »,
- Présentation du Chronogramme prévisionnel,
- Création des groupes de travail « Tendances & scénarios »,
- Points divers.

L'ensemble des membres présents valide l'ordre du jour.

De même, M. GAULTIER propose de réagir éventuellement sur le compte-rendu de la CLE du 1^{er} décembre 2011, sinon de l'adopter.

L'ensemble des membres présents valide le compte rendu de la CLE du 1^{er} décembre 2011.

2. Modification de la composition de la CLE :

M. GAULTIER explique que depuis la précédente séance plénière, la composition de la Commission Locale de l'Eau a été quelque peu modifiée. Ces modifications ont été enregistrées par les arrêtés préfectoraux n°3076/2011 du 29 décembre 2011 et n°2176/2012 du 5 novembre 2012.

Il invite ainsi les membres présents à prendre note des modifications suivantes :

- L'intégration de M. Patrice JAMIS, conseiller général du canton de Mirecourt et représentant l'EPTB Meurthe-Madon.
- L'intégration de M. Claude DUBOIS, maire de Saint-Ouen-lès-Parey et représentant l'association des communes forestières. M. DUBOIS.
- L'intégration de M. Jean-Charles LE SQUEREN, directeur général de la société Ermitage.

M. GAULTIER propose un tour de table afin que chacun des membres présents se présente.

Tour de table et présentation des membres présents.

3. Présentation des avis formulés par le Bureau de la CLE :

M. GAULTIER rappelle que lors de la séance plénière du 11 juin 2011, la Commission Locale de l'Eau avait délibéré pour la délégation d'octroi d'avis aux membres du Bureau de la CLE afin de permettre une meilleure réactivité lors de la sollicitation de cette instance.

Il indique aux membres de la CLE que depuis la précédente séance plénière, le Bureau a été sollicité à trois reprises afin de formuler des avis sur :

- La délimitation des bassins d'alimentation des captages Grenelle de Harol, Saint Julien, Ameuvelle et Lironcourt.
- La révision du classement des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse pour la priorisation des actions de restauration au titre de la continuité écologique.
- Les propositions de modifications apportées aux zones vulnérables nitrates du périmètre du SAGE GTI .

o Captages Grenelle et aires d'alimentation :

M. Le Président rappelle que lors des tables rondes du Grenelle de l'Environnement, la préservation à long terme des ressources en eau utilisées pour la production d'eau potable avait été identifiée comme prioritaire. 507 captages, parmi les plus menacés par les pollutions diffuses d'origine agricole, avaient ainsi été classés prioritaires afin que des mesures agro-environnementales soient mises en place au niveau des aires d'alimentation de ces derniers.

M. GAULTIER précise que parmi les 507 captages identifiés au niveau national, 4 se situent sur le périmètre du SAGE GTI. Il s'agit des captages de Harol, Saint Julien, Ameuvelle et Lironcourt.

Définition :

Une aire d'alimentation de captage, ou bassin d'alimentation de captage, est l'ensemble de la zone géographique qui alimente un captage par ruissellement et/ou infiltration d'eau.

M. GAULTIER complète ses propos en indiquant que le Bureau a été sollicité afin de formuler des avis relatifs aux zonages des bassins d'alimentation des captages Grenelle, ces zonages ayant été effectués par des bureaux d'études compétents en hydrogéologie, sur la base d'une méthodologie proposée par le BRGM (*Délimitation des bassins d'alimentation de captages et cartographie de leur vulnérabilité vis-à-vis des pollutions diffuses - BRGM/RP-55874-FR*).

M. GAULTIER indique que le Bureau de la CLE a formulé un avis favorable aux zonages proposés pour ces 4 aires d'alimentation de captage.

M. MULLER demande si ces communes possèdent des arrêtés de déclaration d'utilité publique.

M. BOURNOT lui indique que 3 de ces 4 captages Grenelle possèdent un arrêté de DUP. Il précise que la procédure de Bassin d'alimentation de captage doit permettre de répondre à des

enjeux environnementaux, là où les procédures de DUP permettent de répondre à des obligations sanitaires.

- Classement des cours d'eau au titre de la continuité écologique :

M. GAULTIER présente le second avis pour lequel les membres du Bureau se sont prononcés : le classement des cours d'eau du bassin Rhin-Meuse au titre de la continuité écologique.

Il rappelle que les critères et la procédure de classement de ces cours d'eau ont été rénovés depuis la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA), et que deux listes ont été établies par grand bassin hydrographique :

- Liste 1 : cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux parmi les réservoirs biologiques, cours d'eau en très bon état, ainsi que ceux nécessitant une protection complète pour les poissons migrateurs amphihalins. Pour ces cours d'eau, il ne doit pas y avoir de nouveaux ouvrages constituant un obstacle à la continuité écologique, et les ouvrages existants devront être mis en conformité au moment du renouvellement des concessions ou des autorisations.
- Liste 2 : cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux dans lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Pour ces cours d'eau, tous les ouvrages doivent être gérés, entretenus et équipés selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant. La mise en conformité des ouvrages existants doit être réalisée dans un délai de 5 ans à compter de la publication de la liste.

M. GAULTIER indique qu'au droit du périmètre du SAGE GTI, peu de cours d'eau ont répondu à une classification :

- la Moselle : classement en liste 1 et liste 2 ;
- le Mouzon et ses affluents (Ruisseaux de Boène, de Damblain, de la Planchotte et de Sauville) : classement en liste 1.

M. le Président précise que ces cours d'eau répondant aux définitions proposées par le code de l'Environnement, le Bureau de la CLE n'a pas eu de remarques particulières à formuler et qu'un avis favorable a été émis à cette proposition de classement.

A titre d'information, M. GAULTIER indique que le Madon et le Vair ne répondent à aucune de ces deux listes malgré les efforts de reconquête de la qualité menés ces dernières années.

- Classement des zones vulnérables nitrates :

M. GAULTIER présente finalement le troisième et dernier avis qui a été formulé par le Bureau de la CLE. Cet avis concerne la révision des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole, qui découlent elles aussi de l'application d'une directive européenne (la Directive « Nitrates »).

Il indique que la révision de ces zones s'inscrit dans un contexte de contentieux avec l'Union Européenne et que celles-ci sont définies à l'échelle communale sur la base des résultats de campagnes de surveillance de la teneur en nitrates des eaux. Les secteurs retenus étant ceux dont la teneur en nitrates est supérieure à 50mg/l, et/ou supérieure à 40mg/l et présente une tendance à la hausse.

Par la suite, des programmes d'actions réglementaires doivent être appliqués dans ces zones et un code de bonnes pratiques mis en œuvre.

M. le Président informe les membres de la CLE que pour le périmètre du SAGE GTI, cela correspond à l'ajout de quatre communes à la liste déjà existante de 19 communes. Les quatre communes qu'il a ainsi été proposé d'ajouter sont Chamagne, Charmes, Harol et Médonville.

Il indique ensuite que les discussions du Bureau ont porté sur la classification des communes de Médonville, dont la classification dépend d'une ressource qui n'est plus utilisée, et de Harol, dont l'échelle communale est bien supérieure au bassin d'alimentation du captage prioritaire.

L'avis du Bureau a été favorable aux modifications de classement, avec notamment une réserve émise pour la commune de Médonville.

M. GAULTIER informe les membres de la CLE que suite à ses discussions avec M. MARULIER (Conseiller Général du canton de Dompierre et maire de Harol), le cas de la commune de Harol lui est apparu plus problématique qu'il n'avait semblé lors de la réunion du Bureau.

Certaines des démarches agro-environnementales prévues et subventionnables à l'échelle du bassin d'alimentation du captage d'Harol auraient été rendues obligatoires sur l'ensemble de la commune alors que le bassin d'alimentation de la source de la Rochotte ne représente que 3% de la superficie communale.

M. GAULTIER prévient les membres de la CLE qu'il a fait parvenir à Mme la Préfète un complément de positionnement, en tant que président de la CLE, afin de lui faire part de sa retenue quant au classement de la Harol en zone vulnérable nitrates.

En parallèle, il indique aux membres présents que le Conseil Général des Vosges a tenu une position similaire quant au classement des communes de Médonville et de Harol, et qu'il est actuellement en attente d'une réponse des services de la Préfecture quant à leur position vis-à-vis de ces deux communes.

Mme CHEVRIER indique que ce seront les Préfets coordonnateurs des bassins Rhône-Méditerranée & Corse et Rhin-Meuse qui formuleront l'avis définitif quant au classement des communes en zones vulnérables nitrates via un arrêté. Celui-ci s'appuiera sur les avis formulés par les comités de bassin.

M. PIERRE demande si ce zonage ne prend en compte que les pollutions des eaux souterraines.

MM. GAULTIER et BOURNOT lui indiquent que les eaux de surface et souterraines sont prises en compte pour la délimitation de ces zones.

M. CITOYEN demande si le cas de la commune de Harol est abandonné et si aucune démarche de reconquête de la qualité des eaux n'est envisagée.

M. GAULTIER répond par la négative, et précise ses propos en indiquant que le classement en captage Grenelle reste valide et qu'une concertation locale pour limiter les impacts agricoles est actuellement en cours.

4. Mise en ligne du site internet du SAGE GTI :

M. GAULTIER rappelle qu'il avait été demandé au groupe de travail « Communication », présidé par M. PIERRE, de s'accorder pour la mise en place d'un site internet propre au SAGE GTI. Les quatre principaux objectifs qui avaient été mis en évidence lors de ces groupes de travail sont :

- Assurer la communication auprès du grand public vis-à-vis de la problématique de la nappe des GTI et de la démarche du SAGE ;
- Etablir un outil de travail pour les membres de la CLE grâce à un espace réservé ;
- Permettre aux collectivités ayant fait le choix d'adhérer à l'association La Vigie de l'Eau d'être informées et sollicitées tout au long de l'avancement du SAGE GTI grâce à un espace réservé ;
- Assurer la lisibilité du rôle de l'association La Vigie de l'Eau dans la démarche du SAGE GTI.

Il indique qu'une consultation de 7 entreprises a été réalisée durant cet été pour la réalisation du site internet, et que le choix de l'association La Vigie de l'Eau s'est arrêté sur l'agence « Âme en sciences ». Cette société de développement multimédia est spécialisée dans la communication scientifique et avait précédemment assuré la mise en ligne du site de la Vigie de l'Eau :

<http://www.lavigiedeleau.eu>

M. le Président indique qu'un courrier sera prochainement envoyé aux membres de la CLE afin de faire parvenir à chacun un login et code d'accès à l'espace réservé du site internet.

Il laisse ensuite la parole à M. Martin BOURNOT qui effectue une rapide présentation du fonctionnement et des modalités de ce site internet.

<http://www.lavigiedeleau.eu/sage-gti/>

M. BOURNOT, après avoir présenté rapidement les différentes pages de ce site internet revient en détail sur l'espace réservé. Il rappelle que celui-ci servira d'outil de travail afin que les membres de la CLE est toujours à leur disposition :

- les documents de travail élaboré au fur et à mesure de l'élaboration du SAGE GTI ;
- l'agenda des dates importantes et réunions à venir ;
- un annuaire ciblé ;

L'animateur du SAGE GTI indique ensuite que si les membres de la CLE rencontrent des difficultés quant à l'utilisation du site ou de l'espace intranet, ils peuvent le joindre sans réserve afin de discuter du fonctionnement de ce site.

M. PIERRE fait part de sa satisfaction quant à la mise en place d'une dématérialisation des documents de la CLE et du SAGE en général.

M. BOURNOT en profite pour insister sur le côté pratique de ce site internet, et notamment pour l'organisation des réunions fréquentes à venir.

5. Résultats et état d'avancement des études du SAGE GTI (MB)

6. Etat d'avancement de la révision du modèle régional de la nappe des GTI (DNG)

M. le Président rappelle que lors de la précédente séance plénière, l'animateur du SAGE avait présenté la convention de Programme de Recherche et de Développement Partagés mise en place avec le BRGM afin d'assurer l'élaboration des documents constitutifs de l'Etat des lieux.

M. GAULTIER en profite pour rappeler que l'Etat des lieux d'un SAGE est composé des quatre grandes sous parties suivantes :

- L'Etat initial : décrit l'état actuel du territoire et plus particulièrement de la ressource en eau ;
- Le Diagnostic : décrit les enjeux de gestion associés à ces ressources en eau et met en évidence des difficultés observées ;
- Les Tendances évolutives : Prend en compte les évolutions prévisibles du territoire et mesure les impacts potentiels sur les ressources en eau ;
- Les Scénarios d'action : Permet une évaluation coût-efficacité de plusieurs mesures correctives visant à limiter l'impact du développement du territoire sur les ressources en eau.

Une fois ces rappels effectués, M. GAULTIER laisse la parole à MM. BOURNOT et NGUYEN THE afin qu'ils présentent les résultats obtenus dans le cadre de l'étude d'Etat initial - Diagnostic, puis l'état d'avancement de la révision du modèle régional de la nappe des GTI .

Les présentations effectuées sont disponibles en annexe du présent compte rendu dans l'ordre suivant :

- ***Annexe 1 : « LVdE - Résultats Etat initial - Diagnostic » ;***
- ***Annexe 2 : « BRGM - Synthèse des données Hydrogéologiques existantes » ;***
- ***Annexe 3 : « BRGM - Modèle de la nappe des GTI v. 2005 » ;***
- ***Annexe 4 : « BRGM - Actualisation du modèle de la nappe des GTI » ;***

Suite à la présentation de M. N'GUYEN THE sur l'actualisation du modèle de gestion de la nappe des GTI , M. MULLER l'interroge sur la prise en compte des évolutions climatiques au sein de ce modèle.

M. N'GUYEN THE lui indique que c'est potentiellement faisable car des scénarios d'évolution des précipitations sont disponibles.

M. MULLER demande si, à la vue de la faible hauteur mouillée sur le secteur Sud-ouest de la nappe des GTI , il est possible que le niveau d'eau atteigne le substratum sur certains secteurs.

M. N'GUYEN THE rappelle que pour répondre à ce genre de question, de nombreuses données chiffrées et locales sont nécessaires.

M. WITTMER rappelle l'intérêt des économies d'eau à mener. Il prend ensuite l'exemple de son syndicat d'eau potable pour insister la nécessité de s'équiper de matériels de recherche de fuites, et de mettre en place des politiques de gestion patrimoniale des réseaux.

M. LE SQUEREN fait part de son étonnement quant au constat présenté. Il indique que la description effectuée quant aux ressources en eau est de nature à dissuader les industriels souhaitant s'implanter dans le secteur.

7. Présentation des étapes « Tendances évolutives » & « Scénarios d'action » :

Les membres de la CLE n'ayant plus de remarques vis-à-vis des présentations effectuées, M. GAULTIER introduit les étapes donnant suite à l'Etat initial - Diagnostic.

Il rappelle qu'il est nécessaire, dans le cadre de l'élaboration du SAGE GTI, d'effectuer de la prospective afin de d'approcher les évolutions potentielles du territoire à un horizon plus ou moins lointain ; 2020 et 2050.

M. le Président rappelle ensuite que ce volet des études est mené en partenariat avec le BRGM de Montpellier et de Nancy.

Une fois ce rappel effectué, M. GAULTIER passe la parole à M. BOURNOT afin qu'il présente le contenu des étapes à venir.

La présentation effectuée est disponible en annexe du présent compte rendu :

- ***Annexe 5 : « BRGM LVdE - Tendances & Scénarios » ;***

8. Chronogramme prévisionnel

Suite à sa présentation, l'animateur du SAGE revient sur le chronogramme prévisionnel des étapes à venir pour l'élaboration de l'Etat des lieux.

M. BOURNOT rappelle que ce chronogramme prévisionnel a été révisé depuis la précédente CLE afin de prendre en compte les délais introduits par la révision du modèle de gestion de la nappe des GTI, et particulièrement par les études hydrochimiques et isotopiques mises en place dans le cadre de cette révision.

Il précise que celui-ci a été validé par un comité technique composé des Agences de l'Eau Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée & Corse, de la DREAL, du BRGM et de l'association La Vigie de l'Eau.

Le chronogramme présenté est disponible en annexe du présent compte rendu :

- ***Annexe 6 : « Chronogramme Etat des lieux SAGE GTI » ;***

→ M. BOURNOT insiste sur l'importance des deux prochaines CLE qui serviront respectivement à valider le scénario tendanciel défini par les groupes de travail et à valider le premier document constitutif du SAGE : l'« Etat initial - Diagnostic ».

→ Pour le bon déroulement de ces deux prochaines étapes, et leur validation en séance plénière, le quorum est nécessaire.

9. Création des groupes de travail « Tendances et scénarios »

Les membres présents n'ayant pas de remarques quant au chronogramme, M. GAULTIER introduit les thématiques et la composition des groupes de travail pour la réalisation des « Tendances et scénarios ». Il indique que le bon déroulement de ces étapes dépend de la composition de ces groupes mais surtout de l'implication de ses membres.

M. le Président indique que les deux groupes de travail suivant doivent être créés, et qu'il est nécessaire de réfléchir ensemble à la composition de ces groupes.

Les deux groupes qui ont ainsi été identifiés sont :

- Groupe « Agriculture » ;
- Groupe « Aménagement et développement socio-économique »

M. ROSENTHAL demande s'il ne serait pas nécessaire de créer un troisième groupe « Population - usages domestiques » afin de ne pas occulter les enjeux liés à l'évolution de la démographie sur le territoire du SAGE GTI.

M. BOURNOT indique que ce sujet sera traité au sein du groupe « Aménagement et développement socio-économique ». Il précise ses propos en indiquant que cette question avait été abordée avec le BRGM, et qu'il avait finalement mis en évidence les difficultés pour aborder les questions d'évolution démographique du territoire sans prendre en compte les évolutions potentielles d'activités économiques et surtout d'emplois.

L'animateur du SAGE indique par la suite que ces groupes de travail ne doivent pas se limiter au domaine de l'Eau, mais prendre en compte l'ensemble du développement du territoire. La quantification des besoins en eau sera effectuée par la suite à partir des éléments de perspectives dégagés.

M. GAULTIER rappelle que tous les membres de la CLE sont membres de droit de ces groupes de travail.

Suite aux propositions des structures pressenties par thèmes traités et aux volontés des membres présents de s'intégrer à un groupe, les listes provisoires suivantes sont établies :

- Groupe « Agriculture »

Structure	Nom ou fonction	Volonté de participer
ADEIC	Robert MULLER	Oui
DDCSPP	Frédéric ROSENTHAL	Oui
Conseil Général des Vosges	Gérard MARULIER	Non renseigné
Lycée agricole et forestier	Nicolas VADROT	Non renseigné
Chambre d'Agriculture	Bernard SION	Non renseigné
Chambre d'Agriculture	Agent technique (PAC)	Non renseigné
INRA	Chercheur	Non renseigné
Agri'Vair	Responsable	Non renseigné
DDT des Vosges	Agent service « Agriculture »	Non renseigné
Exploitation agricole	Eleveur bovins	Non renseigné
Exploitation agricole	Céréaliier	Non renseigné

- Groupe « Aménagement et développement socio-économique »

Structure	Nom ou fonction	Volonté de participer
Ermitage	Jean Charles LE SQUEREN	Oui
SIE de Bulgnéville	Daniel THIRIAT	Oui
Conseil Général des Vosges	Luc GERECKE	Oui
Nestlé Waters Vosges	Claude LAURENT ou Dominique COTTEAUX	Oui
CCI des Vosges	Bruno WARNET	Non renseigné
SCOT Vosges centrales	Chargé de mission	Non renseigné
Communauté de communes	Chargé de développement	Non renseigné
Communauté de communes	Chargé de développement	Non renseigné
Conseil Général des Vosges	Chargé de mission zones d'activité	Non renseigné
DREAL UT 88	Service « Industrie & ICPE »	Non renseigné
DDT des Vosges	Service « Urbanisme »	Non renseigné

Pour conclure ce point, M. BOURNOT rappelle que les dates et informations relatives au déroulement de chacun de ces groupes de travail seront accessibles via l'espace réservé du site internet du SAGE GTI.

10. Point divers n°1 : « L'eau sous nos pieds »

M. GAULTIER présente l'appel à projet lancé par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée & Corse afin de soutenir financièrement les actions de communication sur les enjeux de la gestion de l'eau. Il précise que cet appel à projet se déroule dans le cadre du lancement du 10^{ème} programme de l'AERMC.

Il indique que l'association La Vigie de l'Eau, en tant que structure porteuse du SAGE GTI, s'est inscrite dans cet appel à projet afin de sensibiliser le grand public sur les problématiques de la gestion et de la protection des eaux souterraines. Quatre maquettes visant à sensibiliser le grand public sur les thèmes suivants ont été proposées :

- Les notions de porosité et de perméabilité ;
- Le fonctionnement d'une nappe libre ;
- Le fonctionnement d'une nappe captive ;
- La diffusion d'un polluant dans un milieu poreux.

En complément de ces quatre maquettes, l'association a également proposé d'effectuer des films sur les expériences menées afin d'atteindre un public plus large et de mettre en ligne ces vidéos sur les sites internet du SAGE GTI et de la Vigie de l'eau.

M. GAULTIER indique que la réponse de l'Agence de l'eau quant à cet appel à projet ne sera pas connue avant le mois de Janvier 2013.

Il conseille aux membres de la CLE de solliciter Melle Marion BARD et M. Martin BOURNOT pour plus de renseignements quant à ce projet.

11. Point divers n°2 : Journée d'information sur la profession de foreur

Le second point divers abordé par M. GAULTIER est la réalisation d'une visite de chantier de forage aux grès Vosgiens, associé au visionnage d'un court métrage sur la profession de foreur monté par l'association la Vigie de l'Eau et la société Vauthrin Forages.

M. DUCHEMIN présente le projet en rappelant que les métiers de l'eau sont demandeurs de main d'œuvre qualifiée. La réalisation de ce court métrage, ainsi qu'un second sur la profession de gestionnaire de station d'épuration, donne suite à une demande du groupement professionnel *Hydreos* afin de présenter aux nouvelles générations les métiers de l'eau.

M. BOURNOT indique que les modalités pour l'organisation de cette journée de terrain ne sont pas encore entièrement fixées, mais que la demi-journée se déroulera de la manière suivante :

- Visionnage du court métrage sur la profession de foreur avec M. VAUTHRIN de la société Vauthrin Forages ;
- Questions - réponses sur la profession de foreur ;
- Visite d'un chantier de forage aux grès Vosgiens par M. VAUTHRIN (Athienville)

L'animateur précise que cette demi-journée se déroulera courant du mois de janvier, et que les membres de la CLE seront prochainement tenus informés du déroulement par email.

12. Clôture

Les membres de la CLE n'ayant pas de remarques particulières à formuler, M. GAULTIER remercie les personnes présentes pour leur participation active.

La séance est levée à 12h02.

13. Liste des Annexes

- Annexe 1 : « LVdE - Résultats Etat initial - Diagnostic » ;
- Annexe 2 : « BRGM - Synthèse des données Hydrogéologiques existantes » ;
- Annexe 3 : « BRGM - Modèle de la nappe des GTI v. 2005 » ;
- Annexe 4 : « BRGM - Actualisation du modèle de la nappe des GTI » ;
- Annexe 5 : « BRGM LVdE - Tendances & Scénarios » ;
- Annexe 6 : « Chronogramme Etat des lieux SAGE GTI » ;

Annexe 1 : « LVdE - Résultats Etat initial - Diagnostic »

SIXGE **Etat initial - Diagnostic**

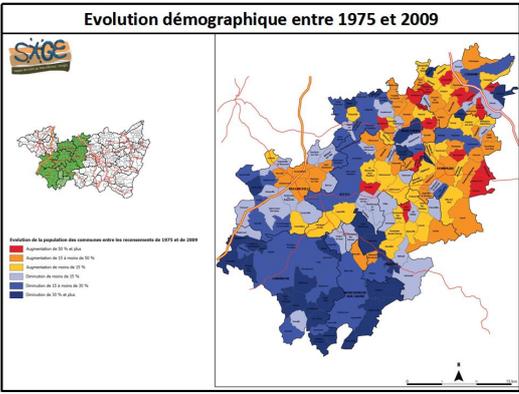
- Avant propos et introduction
- **Partie 1 : Caractéristiques du périmètre du SAGE GTI**
- **Partie 2 : Ressources en eau & Milieux aquatiques associés**
- **Partie 3 : Usages de la ressource en eau**
- **Partie 4 : Pressions sur la ressource en eau**
- **Partie 5 : Circuits de financement de l'eau**

SIXGE **Partie 1 : Caractéristiques du périmètre du SAGE GTI (1)**

1) Population et démographie

Caractéristiques de la population en quelques chiffres :

- 191 communes réunissant **60 642 habitants**
- **Faible densité** de population : 37,2 habitants / km²
- Dynamique démographique **négative** : - 0,3 % par an (- 223 habitants/an)
- Dynamique démographique **Inégale** :
 - Augmentation : cantons de Dompierre et Bulgnéville
 - Stable : canton de Charmes
 - Baisse : cantons de Lamarche, Monthureux, Darney, Vitel et Mirecourt
- **Veilleissement** de la population





**Partie 1 : Caractéristiques du périmètre du SAGE
GTI (2)**

II) Activités économiques & emplois

Caractéristiques de l'emploi en quelques chiffres :

- > Taux d'actifs (15 - 64 ans) : 71,8 %
- > Taux d'emploi (15 - 64 ans) : 63,5 %
- > Revenus nets fiscaux médians : 17 095 €
- > Forte proportion d'**emplois industriels** : > 50 %
- > Activités agricoles bien implantées :
 - SAU = 56,6 %
 - Elevages bovins dominants : 110 000 UGB
- > Tourisme centré sur les **activités thermales** (Vittel, Contrexéville)

≈ Moyenne nationale

< Moyenne nationale

> Moyenne nationale



**Partie 2 : Ressources en eau et milieux aquatiques
(1)**

I) Ressources en eau superficielle (1)

Un réseau hydrographique **bien développé** :

- > **250** cours d'eau ou tronçons de cours d'eau.
- > **3** grands bassins hydrographiques : Rhin, Meuse et Rhône.
- > **5** cours d'eau de gabarits conséquents : Moselle, Saône, Vair, Madon et Mouzon.

Nom	Station	QMA (m³/s)	QMNA5 (m³/s)	Superficie BV (km²)
La Moselle	Epinal	38,0	5,6	1 217
La Saône	Monthureux s/ Saône	2,94	0,43	228
Le Madon	Mirecourt	4,53	0,70	381
Le Vair	Belmont s/ Vair	1,75	0,40	140
Le Mouzon	Circourt s/ Mouzon	4,47	0,10	405

- > A l'exception du Mouzon, étiages peu sévères vis-à-vis des débits réservés



**Partie 2 : Ressources en eau et milieux aquatiques
(2)**

I) Ressources en eau superficielle (2)

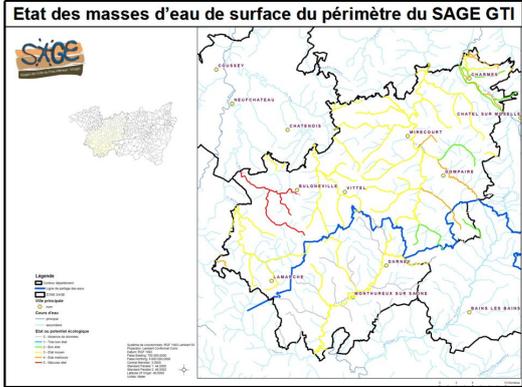
Une qualité d'eau « **moyenne** » :

- > Classification suivant la **méthodologie de la DCE**.
- > Déclassement dus aux **nutriments** et à la **qualité physicochimique**.
- > « Mauvaise » qualité chimique générale

	Très bon état	Bon état	Etat moyen	Etat médiocre	Mauvais état	Non renseigné
Etat écologique	0	6	26	6	1	0
Etat chimique	*	8	*	*	30	1

	2015	2021	2027
Objectif « Bon état »	12	4	23

- > **Reconquête de la qualité des ressources en eau superficielle nécessaire**



Partie 2 : Ressources en eau et milieux aquatiques (3)

II) Ressources en eaux souterraines

➔ Présentation M. David N'GUYEN THE (BRGM Nancy)

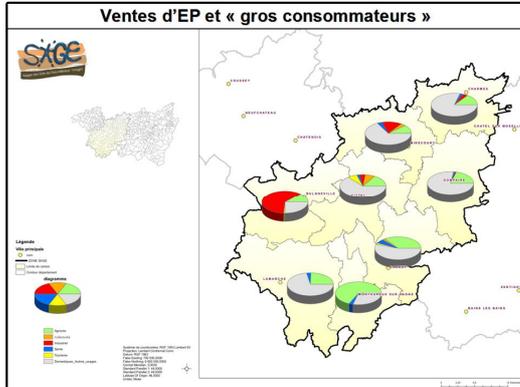
Partie 3 : Usages de la ressource en eau (1)

I) Généralités

La ressource en eau permet de répondre à de multiples usages :

- > Besoins en eau « Domestique »
- > Besoins en eau « Agricole »
- > Besoins en eau « Industriel »
- > Besoins en eau « Tourisme »
- > Besoins en eau « Santé »

➔ Mise en place d'un questionnaire et entretiens



Partie 3 : Usages de la ressource en eau (3)

III) Autres usages

- Besoins en eau « Agriculture » estimés à partir du RGA 2010
 - Volumes estimés à 2,01 Mm³
 - Achats d'eau : 1,04 Mm³
- Besoins en eau « Industriel » comptabilisés à partir des déclarations 2010
 - Volumes achetés : 0,84 Mm³
 - Volumes prélevés : 3,11 Mm³ (GTI : 0,92 Mm³)
- Besoins en eau « Tourisme » comptabilisés à partir des déclarations 2010
 - Volumes achetés : 0,11 Mm³
 - Volumes prélevés : 0,23 Mm³ (GTI : 0,15 Mm³)
- Besoins en eau « Santé » comptabilisés à partir des déclarations 2010
 - Volumes achetés : 0,13 Mm³
 - Volumes prélevés : 0,05 Mm³ (GTI : 0,05 Mm³)

Partie 3 : Usages de la ressource en eau (4)

IV) Bilan

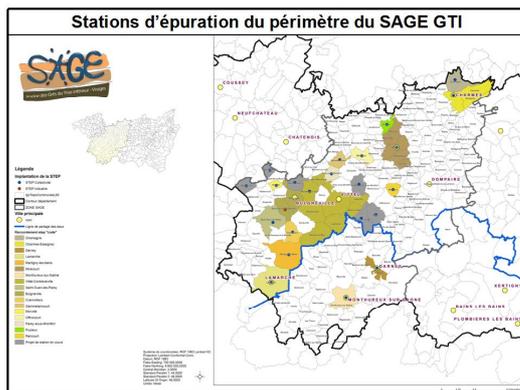
Usagers	Besoins en eau (Mm ³)	Achat d'eau (Mm ³)	Prélèvements (Mm ³)
Domestique et associé	3,02	3,02	0
Agricole	2,01	1,04	(0,97)
Industriel	3,95	0,84	3,11
Tourisme	0,35	0,11	0,23
Santé	0,19	0,13	0,06

➔ **Besoins en eau globaux estimés à 9,5 Mm³ pour l'année 2010**
Large part assurée grâce à la nappe des GTI captifs : 5,3 Mm³

SIXGE **Partie 4 : Pressions sur la ressource en eau (1)**

I.) Pressions sur les eaux de surface

- > **Ressources** en eau superficielle de qualité « moyenne »
 - Etats « Physico-chimique », « Nutriments » et « Bilan oxygène »
 - Dégradation & Impacts des rejets anthropiques
- > **Peu de prélèvements** effectués sur les ressources en eaux de surface
- > Niveau et méthode d'**Assainissement collectif** variables
 - **16 STEP** (30 communes - 104 680 EH) - **6 nouveaux projets**
 - **1 STEP** industrielle
- > Forte proportion de l'**ANC**
 - 165 communes adhérentes au **SDANC**
 - Système d'épuration : **86,1%** - Priorité de réhabilitation : **15,5%**
- > Potentiel hydroélectrique **faible**
 - **214** ouvrages référencés
 - Barrage & seuils – tête de BV de la Saône



SIXGE **Partie 4 : Pressions sur la ressource en eau (2)**

II.) Pressions sur les eaux souterraines

- > **Ressources** en eau souterraine en « bon état général »
 - **11 masses d'eau souterraine** : 8 RM & 3 RMC
 - Déclassification « Nitrates » et « Pesticides »

	Oui	Non
Bon état quantitatif	11	0
Bon état qualitatif	8	3

	2015	2027
Objectif « Bon état »	8	3

➔ Vulnérabilité aux **pollutions diffuses** d'origine agricole

- > Reconnaissance d'une **vulnérabilité des ressources**
 - 4 « captages Grenelle »
 - 19 à 23 communes en « Zones Vulnérables Nitrates »



Partie 4 : Pressions sur la ressource en eau
(4)

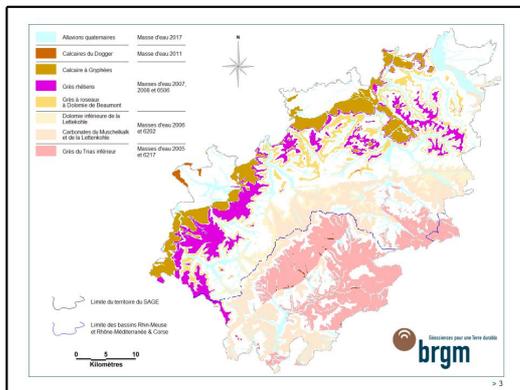
III) Pressions sur la nappe des GTI (2)

→ Présentation M. David N'GUYEN THE (BRGM Nancy)

Annexe 2 - BRGM - Synthèse des données Hydrogéologiques existantes



- Données existantes :**
- ✓ Feuilles géologiques à 1/50 000^e (n°268 de Bayon, n°302 de Neufchâteau, n°303 de Châtenois, n°304 de Mirecourt, n°337 de Bourmont, n°338 de Vittel, n°339 d'Épinal, n°373 de Bourbonne-lès-Bains, n°374 de Montheureux-sur-Saône, n°375 de Plombières-les-Bains)
 - ✓ Atlas hydrogéologique du bassin Rhin-Meuse (ANTEA, SIROM)
 - ✓ Eaux souterraines du département des Vosges : caractérisation des principales ressources exploitables et révision du modèle de gestion de la nappe des grès du Trias inférieur (BRGM/RP-55653-FR)
 - ✓ Suivi de la qualité des eaux souterraines en aval des installations classées situées dans le bassin Rhin-Meuse à l'ouest des Vosges, Synthèse des contrôles 2004 (BRGM/RP-54517-FR)
 - ✓ Carte piézométrique de la nappe des Grès vosgiens en Lorraine de 1997 (Burgéap RS149a/A.5613)
 - ✓ Carte piézométrique de la nappe des grès du Trias inférieur en 2010 (BRGM/RP-58294-FR)
 - ✓ Acquisition de données pour le modèle de gestion de la nappe des grès du Trias inférieur en 1997 (BRGM R 39228)
 - ✓ Atlas du potentiel géothermique des aquifères lorrains (BRGM/RP-54987-FR)



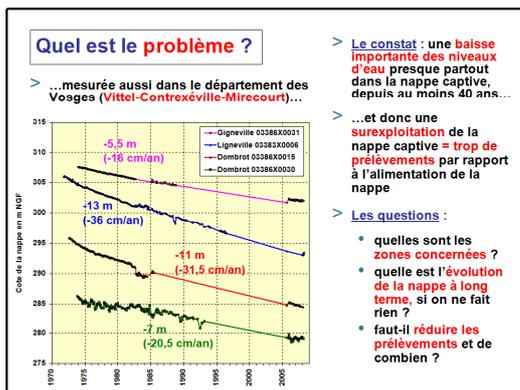
Ressources identifiées :

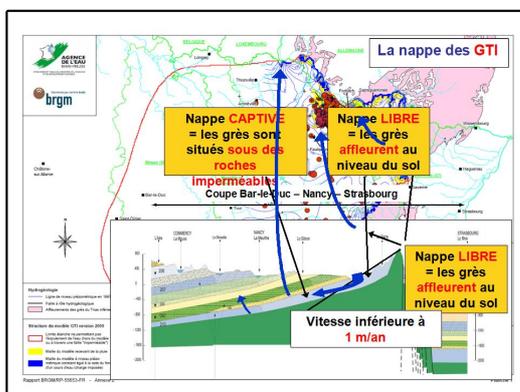
- > **La nappe alluviale de la Moselle**
- > **La nappe du Dogger**
 - ⇒ à l'extrémité ouest du territoire de SAGE
- > **La nappe des carbonates du Muschelkalk et de la Lettenkohle, et la nappe des Grès rhétiens**
 - ⇒ à proximité des affleurements des aquifères
 - ⇒ besoins modestes
- > **La nappe des grès du Trias inférieur**

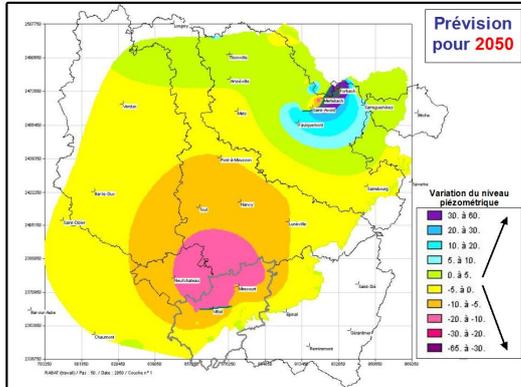


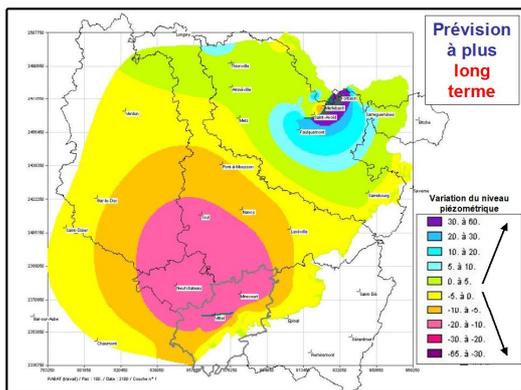
Annexe 3 - BRGM - Modèle de la nappe des GTI v. 2005

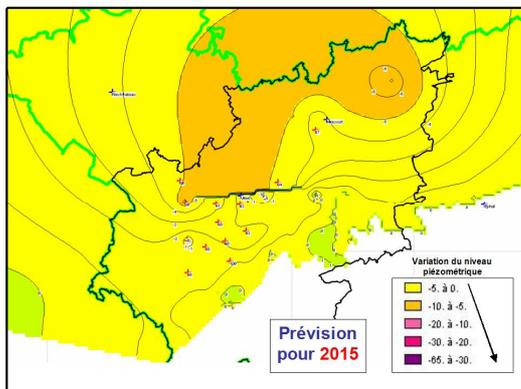


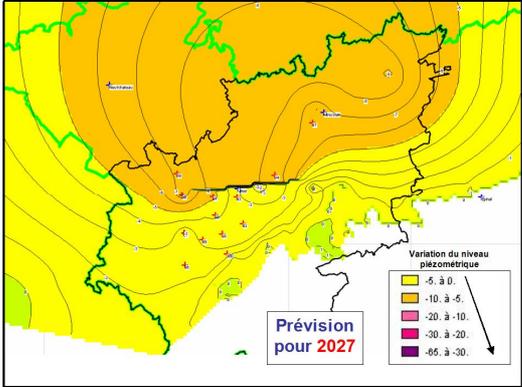


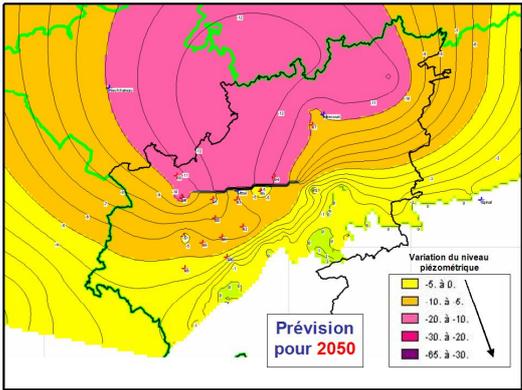


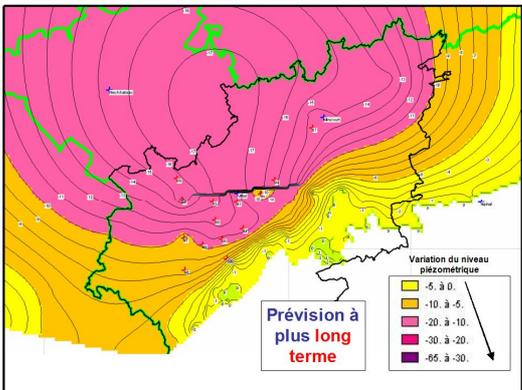


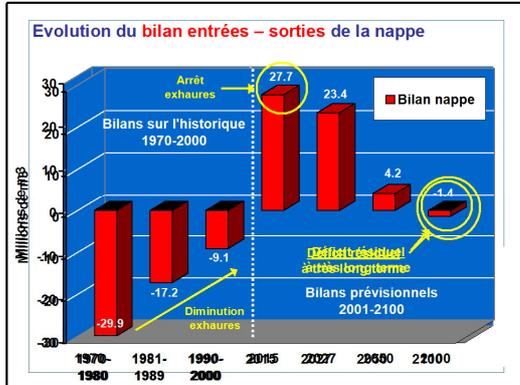


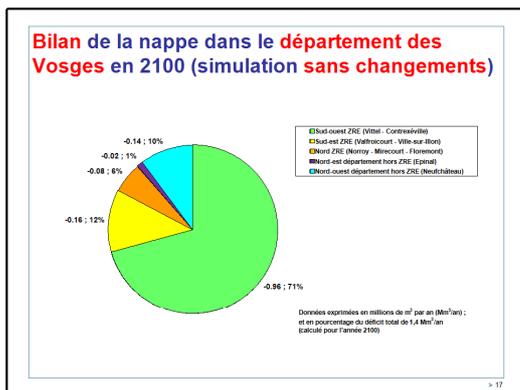












Synthèse des résultats de la simulation à long terme sans changement hormis l'arrêt des exhaures du bassin houiller

Pour une pluie moyenne, en gardant constants les prélèvements de 2004 pour le département des Vosges, et en tenant compte de l'arrêt des exhaures du bassin houiller :

- > La **baisse maximale** calculée est de **17 m environ**, au nord comme au sud de la ZRE
- > Le **déficit moyen annuel** calculé à très long terme est encore de **1 Mm³/an** en 2100 pour le **secteur Sud-Ouest de la ZRE (Vittel-Contrexéville)** et représente **71% du déficit** calculé pour tout le département. **Il n'est pas en voie de stabilisation**
- > Tous les autres secteurs du département continuent à être en **léger déficit** (0.4 Mm³/an au total), **avec une très faible tendance à la stabilisation**



Recherche pour une terre durable

Conclusion

- > Quelle est l'évolution de la nappe à long terme si on ne fait rien ?
 - On observera une remontée des niveaux au nord (dépt. 57), et une baisse au sud (dépt. 54 et 88). En 2100 : -8,5 m à Nancy ; -13,5 m à Mirecourt ; -11,5 m à Vittel
- > Quelles sont les zones géographiques concernées ?
 - Après l'arrêt des exhaures, la ZRE du département des Vosges est seule concernée par la poursuite du déséquilibre de la nappe
- > De combien faut-il réduire les prélèvements ?
 - Une réduction de l'ordre de 1 million de m³/an permettrait de réduire fortement, voire d'enrayer la baisse des niveaux de la nappe captive au sud de la nappe



Annexe 4 : «BRGM- Actualisation du modèle de la nappe des GTI »


AGENCE DE L'EAU GRAND EST
 LE DÉPARTEMENT DE L'EAU

CLE – Réunion du 4/12/2012
Actualisation du modèle de la nappe des grès du Trias inférieur

BRGM Lorraine


 BRGM

1 89 3740 46 625 5

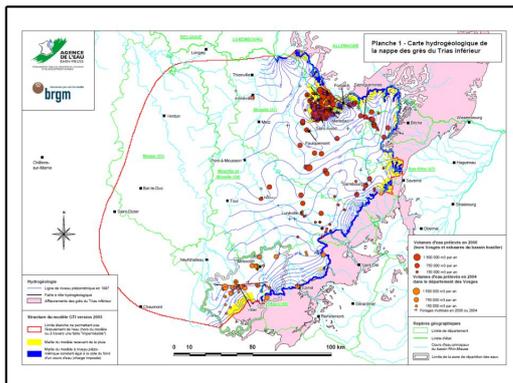
Le modèle des GTI actualisé version 2012 :

> **Etape 1 : validation et échantillonnage**

- **Compilation** de nouvelles données jusqu'en 2010 : niveaux piézométriques, prélèvements (**données SAGE**), recharge sur tout le modèle régional


 BRGM

> 2



Le modèle des GTI actualisé version 2012 :

> Etape 1 : validation et échantillonnage

- **Compilation** de nouvelles données jusqu'en 2010 : niveaux piézométriques, prélèvements (**données SAGE**), recharge sur tout le modèle régional
- **Validation** du modèle entre 2000 et 2010 (constatation de l'écart entre les niveaux mesurés et simulés)

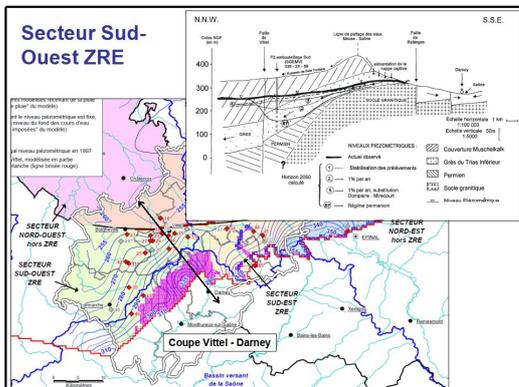


Le modèle des GTI actualisé version 2012 :

> Etape 1 : validation et échantillonnage

- **Compilation** de nouvelles données jusqu'en 2010 : niveaux piézométriques, prélèvements (**données SAGE**), recharge sur tout le modèle régional
- **Validation** du modèle entre 2000 et 2010 (constatation de l'écart entre les niveaux mesurés et simulés)
- **Echantillonnage** en vue d'analyses isotopiques (10 points) pour préciser le modèle conceptuel sur le territoire du SAGE (faille de Vittel, drainance, recharge)





Le modèle des GTI actualisé version 2012 :

> Etape 2 : **recalage**

- **Interprétation** des résultats des analyses isotopiques pour préciser le modèle conceptuel sur le territoire du SAGE (faille de Vittel, drainance, recharge)
- **Recalage** du modèle là où c'est nécessaire pour réduire les écarts observations/simulations, en s'appuyant sur les résultats des analyses isotopiques sur le territoire du SAGE



> 7

Le modèle des GTI actualisé version 2012 :

> Etape 3 : **simulations**

- Simulation « **diagnostic** » (situation moyenne 2010) / calcul des volumes prélevables
- Simulations « **tendances évolutives** » (données SAGE)
- Simulations « **scénarios d'action** » (données SAGE)



> 8

Annexe 5 : «BRGM & LVdE- Méthodologie Tendances et scénarios »

Tendances & Scénarios
Appui du BRGM
SAGE GTI

N. Graveline – 28 novembre 2012

brgm

Objectif de cette phase pour le SAGE

- > Déterminer l'impact quantitatif de l'évolution tendancielle du territoire sur la ressource en eau à horizon 2020 et 2050
- > Identifier et évaluer ce qu'il faut faire pour assurer un bon état de la nappe
- > Pour cela : il est proposé de construire
 - Volet 1/ un scénario dit *tendanciel*
 - Evolution la plus probable, si on ne change pas la politique de gestion de l'eau
 - Volet 2/ plusieurs scénarios d'actions
 - Pour accompagner l'évolution tendancielle et assurer une bonne gestion de la nappe
- > En pratique
 - Pour volet 1/ => pilotage/réalisation LVdE, appui BRGM
 - De janv. à août 2013
 - Pour volet 2/ => réalisation BRGM
 - De mai à déc. 2013

brgm

La méthodologie BRGM - Volet 1 : Tendances

- > Identification des facteurs de changement de l'usage de l'eau (AEP, industrie, agriculture)
 - Ex. : Politique agricole commune, politiques d'aide aux services de l'eau pour l'amélioration des rendements des réseaux de distribution, développement économique, habitude des abonnés AEP, etc.
- > Rétrospective des facteurs & usages de l'eau
- > Consultation d'acteurs sur leur vision « prospective »
 - Entretiens individuels avec des experts
 - Ateliers de prospective avec une dizaine d'experts du territoire pour stabiliser un scénario tendanciel
 - Les « experts » du « groupe de travail » sont : des élus, des fonctionnaires, des exploitants, des opérateurs économiques, des représentants de consommateurs etc.
 - Pré-identification de ces experts : dès maintenant !
- > Validation d'un scénario tendanciel des usages

brgm

Volet 1 Tendances (suite)

- > **Quantification de la demande en eau pour ce scénario**
 - Compilation des hypothèses retenues
 - Remobilisation des éléments quantitatifs de l'état initial des usages de l'eau
 - Calculs pour estimer les nouvelles demandes en eau
 - Estimation des incertitudes
- > **Simulation numérique de l'impact de ce scénario sur la ressource avec le modèle BRGM**
 - Quels déficits à « combler » par des scénarios d'action ?
 - Sur quels secteurs géographiques ?
 - Représentation sous forme cartographique et rapport
 - (=> juillet 2013)



Volet 2 – Scénarios d'actions – réalisation BRGM

- > **Objectif : Quelles mesures faut-il prendre pour éviter les déficits mis en évidence au volet 1 ?**
- > **Méthodologie**
 - Identification des mesures ou actions (validation en CLE)
 - Ex : substitution, reconquête de la qualité des eaux superficielles, améliorer les rendements des réseaux, mise en place de mesures d'économie d'eau dans l'industrie ...
 - Estimation du coût total des mesures
 - Répartition des coûts (i.e. hypothèses concrètes de mise en œuvre et de financement)
 - Efficacité des mesures estimées (avec le modèle)
 - Analyse coût-efficacité des mesures : (€/m³ économisé) indicateur qui apporte une aide à la décision



Volet 2- Scénarios d'action (suite)

- > **Consolidation de 4 scénarios d'actions**
- > **Validation par groupe de travail**
 - Simulation de l'effet sur la nappe
 - Coût global estimé
 - Répartition de ces coûts (y compris aides)
- > **Restitution à la CLE**
 - Objectif : aide à la décision du programme de mesure SAGE
- > **Rapport de synthèse**



Annexe 6 : « LVdE- Chronogramme de l'Etat des lieux »

